

Dénomination . FLEURY ET ASSOCIES

N° Gestion . 1997B02180 - N° Identification . 414435719

Dépôt N° . 448 du 10/01/2012

Acte N° : 1/3 Décision de l'actionnaire unique (le 17/12/2011)

Séparateur Geide édité le 10/01/2012

Paramètre 1 : Greffe

7802

Paramètre 2 . Numéro de gestion

1997B02180

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 : Référence document

4481

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 . Mode de copie

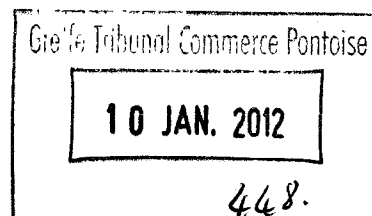
Avec écrasement

FLEURY ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros

Siège social : 28 rue de la Bretonnerie
95300 PONTOISE

414.435.719 RCS PONTOISE



DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **EN DATE DU 17 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,
et le dix sept décembre,

la société **POLARIS**, au capital de 1 440 000 euros ayant son siège social au 89 rue Henri Barbusse 95100 ARGENTEUIL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 495.354.623

Représentée par Monsieur Bernard HOMMEL, Gérant,

Actionnaire unique de la société FLEURY ET ASSOCIES,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique décide de transférer, à compter du même jour, le siège social au 89 rue Henri Barbusse 95100 ARGENTEUIL.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé au 89 rue Henri Barbusse 95100 ARGENTEUIL."

Le reste de l'article est sans changement.

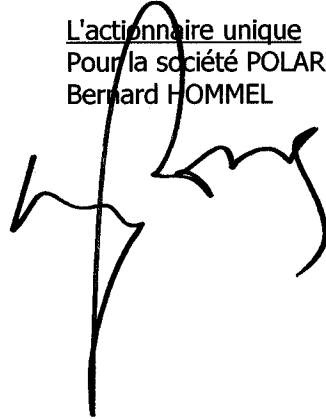
A handwritten mark, possibly a signature or initials, consisting of a vertical line with a small hook at the top and a small tick at the bottom.

TROISIÈME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'actionnaire unique
Pour la société POLARIS
Bernard HOMMEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. HOMMEL', written over the printed name.